

...OBSCUR

Luc Chatel a profité de la clôture des états généraux sur la sécurité à l'École pour annoncer un programme baptisé CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) concernant une centaine d'établissements.

Sur l'académie de Versailles, 14 établissements ont été « sélectionnés » d'autorité et dans le plus grand secret sur la base de critères sociaux et scolaires (mais aucun sur la violence) et, surtout, sur le volontariat... du chef d'établissement !

Le contournement du rôle du Conseil d'administration, instance élue et représentative de l'ensemble de la communauté éducative, constitue un véritable déni de démocratie !

CE QUI EST CLAIR :

L'enjeu est ici de pousser plus loin l'éclatement des droits que le ministère considère comme des « rigidités » : les grilles horaires, le groupe classe, les garanties statutaires... 4 mesures pour ce faire :

- **recrutement local** des personnels sur profil par le chef d'établissement (enseignants, CPE, etc.) ;
- **déréglémentations** tous azimuts sous couvert « d'expérimentations » avec une organisation dérogatoire des enseignements;
- recentrage des collèges sur le seul socle commun ;
- nomination d'un « préfet des études » par niveau, qui en « *aura l'entière responsabilité sur le plan pédagogique et éducatif* »

Ce nouveau label constitue une nouvelle étape dans la déréglémentation du service public d'éducation.

BLOCAGE DES POSTES

Les personnels n'ont pas été informés du nouveau statut de leur EPLE. Les postes vacants ont été bloqués pour permettre au chef d'établissement de recruter directement les personnels, sur des contrats de 3 ans renouvelables une fois ou de 5 ans, ouvrant droit à des avantages individuels de carrière et une bonification pour le mouvement.

Compte tenu de la dégradation des conditions de travail, d'enseignement et d'études dans ces établissements, il est fort probable qu'il n'y ait pas ou très peu de candidats, sinon par cooptation et dans l'urgence, et que nombre de postes ne soient pourvus que par des contractuels ou restent vacants.

Une telle remise en cause des garanties statutaires des personnels prépare à une généralisation de ce mode de gestion des personnels. Elle est totalement inacceptable.

ARBITRAIRE !

Les déclarations politiques de N. Sarkozy et L. Chatel, font maintenant office de textes de loi, de décret, de circulaire : on entre dans le règne de l'arbitraire et du fait du prince.

Les répercussions sur le mouvement intra se font sur la base de textes qui n'existent pas ; les candidats suscités ne savent pas à quoi ils s'engagent !

S'opposer collectivement à un dispositif dangereux ... pour les élèves comme pour les personnels

Le Snés condamne cette approche de l'éducation, cette remise en cause des règles nationales et une nouvelle attaque contre les statuts des personnels. Il exige que la liste des établissements concernés soit publique et que les CA soient consultés. Il appelle les collègues des établissements concernés à refuser ce nouveau label qui n'est pas de nature à résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, qui renonce à la réussite de tous les élèves et constitue une nouvelle étape dans la déréglémentation.

En tout état de cause, il les appelle à s'opposer à toute organisation dérogatoire des enseignements et des services, et à réclamer les moyens nécessaires pour améliorer les conditions d'études des élèves.

POUR VOUS AIDER

Le SNES a mis en ligne des outils pour organiser le refus collectif :

- un modèle de lettre aux parents,
- un modèle de courrier commun parents et enseignants aux Recteur,
- un modèle motion au CA